

Les Fermières font revivre la Fête des rois

p. 9



534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0

Tél. et fax: 418 259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Denise Lamontagne	Vice-présidente	259-7277
Nicole L. Couture	Secrétaire	259-7884
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEURS

Louissette Pellerin	259-7004
Sonia Girard	259-2686
Réjean Pellerin	259-7623

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Nicole L. Couture

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Montage première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Angèle Morin

Abonnement

Réjean Pellerin

Recrutement et membership

Louissette Pellerin

Impression

Impressions CREDO

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abrégier ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	30,00\$	230,00\$
1/4 page	45,00\$	345,00\$
1/2 page	75,00\$	575,00\$
1 page	112,50\$	1035,00\$
Bandeau 1 ^{re}	104,50\$	1045,00\$
1/2 bandeau 1 ^{re}	60,50\$	605,00\$
Petite annonce	3,00\$	

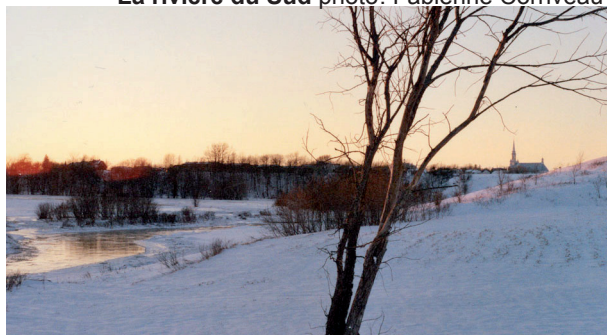
ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$

Gratuit pour tous les résidents de Saint-François

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard	418-248-2572
Feu	911
Municipalité.....	418-259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266



SOMMAIRE

Cinq étudiants du CECM étaient du Forum étudiant.....	4
Naissance de la première radio communautaire.....	5
Les dossiers de nos élus municipaux.....	5
Lettre ouverte à la ministre Christine St-Pierre.....	6
Le président de la Fédération des producteurs de lait en visite	7
Le CFP de L'Envolée entame sa période annuelle d'inscriptions	8
Les Fermières font revivre la Fête des rois	9
De la lecture pour cultiver votre esprit jardinier	10
Recette des Fermières	10
L'occupation du territoire: une priorité pour le député Morin	11
Quatrième Salon de l'établissement en agriculture	12
Les services à domiciles au cœur des préoccupations de l'ADQR...	13
Un métier dans le monde de la santé vous intéresse?	13
Quand je serai vieille	13
Cueillette de bouteille à l'école La Francolière: un succès!	15
«Un tour du monde pas ordinaire».....	15
Dîner de la St-Valentin de l'Âge d'Or.....	15
Entrevue avec Suzanne Martineau	16
Pensée positive.....	17
Sudoku	17
Au fil des jours	18
Bienvenue à nos nouveaux membres	19
L'Écho municipal	16 pages

Démission surprise du conseiller Lachance

par Raynald Laflamme

Le conseiller municipal Ernest Lachance a causé une surprise en annonçant laconiquement par lettre qu'il démissionnait du siège numéro 5 qu'il occupait depuis son élection en novembre 2009. Joint au téléphone le samedi 22 janvier, l'ex-conseiller a dit réserver ses commentaires pour plus tard.

Ernest Lachance a été au cœur d'une vive opposition citoyenne à l'implantation d'un module de jeu d'enfants au Parc Olivier-Tremblay dans le secteur Morigeau. Son implication dans ce dossier lui a valu les foudres du Comité de quartier qui s'appuyait sur la Politique familiale de la Municipalité pour y installer le module.

La démission effective le 10 janvier impose une élection qui se tiendra le dimanche 17 avril 2011. La date d'ouverture des mises en candidature n'était pas encore connue au moment d'aller sous presse. La personne qui sera élue reviendra en élection le 3 novembre 2013 alors que tout le conseil sera en élection.



AFL
Groupe Financier
UN CHOIX DE CONFIANCE

COURTIER EN ASSURANCES DE DOMMAGES
DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES

CONSEILLERS EN SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Andrée-Anne Vézina
Caroline Lévesque
Pierre Paré
Denise Prévost
SOUSCRIPTRICE

Bertrand Bélanger
Réal Fontaine
Frédéric Picard

234, boulevard Taché Est
Montmagny (Qc) G5V 1C2
Tél.: **418-248-3358** • Sans frais: 1 800 607-7781
Télec.: 418-248-4744



La Coop
Rivière-du-Sud



St-François
34, Ch. St-François O
259-7715

Berthier-sur-Mer
23-B, Principale Est
259-7718

La Durantaye
25, Olivier-Morel
884-2802

St-Damien
35, rue St-Jean
789-2477

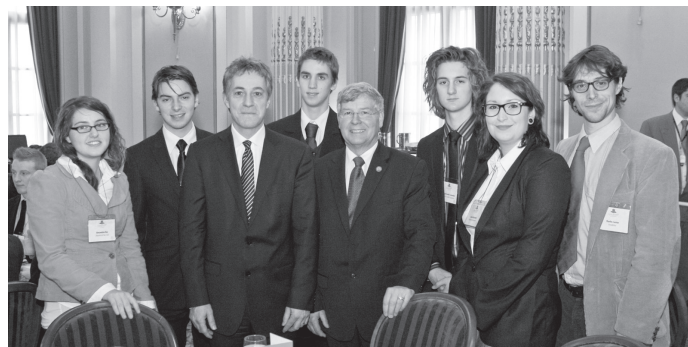
Cinq étudiants du CECM étaient du Forum étudiant

Le député Norbert Morin, se réjouit de la participation de cinq étudiants du Centre d'études collégiales de Montmagny à la 19^e législature du Forum étudiant. Cette simulation parlementaire organisée par l'Assemblée nationale se déroulait du 9 au 13 janvier 2011 à l'hôtel du Parlement de Québec.

«Je suis très heureux que des étudiants du Centre d'études collégiales de Montmagny aient pu participer à cette initiative organisée par l'Assemblée nationale. En plus de démystifier les différentes facettes du travail de député, cette expérience leur aura permis d'être sensibilisés au processus démocratique qui régit notre gouvernement. Je suis persuadé que cette semaine a été enrichissante pour leur cheminement personnel», a déclaré M. Norbert Morin.

Lors du dîner offert par l'Assemblée nationale, les cinq participants du Centre d'études collégiales de Montmagny ont eu la chance de discuter avec le Vérificateur général du Québec M. Renaud Lachance. Parmi les sujets abordés lors de ce dîner, il a été question des fonctions de M. Lachance de même que du dossier du Palais de Justice de Montmagny en lien avec son rapport.

Tout comme les députés de l'Assemblée nationale, les



De gauche à droite, 1^{re} rangée: Alexandrée Roy, Renaud Lachance, vérificateur général, Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, Joanie Beaumont, Charles Carrier, professeur-accompagnateur. 2^e rangée: Cédric Bernier, Frédéric Roy, Philippe Goulet-Coulombe.

participants au Forum étudiant exerçaient un rôle de législateur en analysant des projets de loi portant sur des enjeux qui les touchent de près et qu'ils ont eux-mêmes déterminés, soient: la gratuité scolaire pour les étudiants de niveaux collégial et universitaire; un mode de scrutin plus représentatif; l'importance d'une représentation saine dans la publicité. ☉

Source: Kevin Morin, adjoint politique
Bureau du député Norbert Morin

L'outil officiel des Canadiens depuis 1895

www.garant.com

Naissance de la première radio communautaire

Le projet d'une radio communautaire desservant Montmagny-L'Islet vient de franchir une autre étape significative. En effet, le processus au registraire des entreprises est en court et le nouveau média porte le nom de: La radio communautaire des MRC de L'Islet et de Montmagny inc. Les lettres patentes sont attendues pour la mi-mars prochaine.

Réunis en assemblée de fondation, en janvier, les membres ont adopté des objets de principe qui guideront la philosophie de ce nouveau média dans les MRC de notre communauté. Elle s'attardera à effectuer toutes les étapes conduisant à la mise en ondes d'une radio communautaire dans un échéancier de 15 à 18 mois avant une réception audible des ondes par et pour les populations locales.

L'assemblée a élu son premier conseil d'administration composé de 5 personnes. Le Conseil guidera la supervision des étapes d'implantation. L'assemblée sera de retour en assemblée générale le 29 mars prochain. Les membres pourront recevoir un rapport d'étape précis et des statuts et règlements seront discutés et adoptés. Aussi, l'assemblée a cru bon et à juste titre adhérer au membership de l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ). Enfin, l'assemblée a pu constater que la campagne de membership a donné des résultats et que celle-ci se poursuit jusqu'à une date indéterminée. Actuellement, une cinquantaine de personnes, une dizaine d'organismes communautaires et 13 municipalités ont adhéré afin de devenir collectivement propriétaire d'une radio communautaire.

Les membres du premier conseil d'administration sont: Mme Cynthia Lamontagne, MM. Donald Jacques, Marcel Lachance, Yvan Corriveau et Guy Laprise. Une première réunion permettra de procéder à la nomination des officiers et à ouvrir la gestion administrative de la nouvelle corporation radiophonique. ☺

Source: Guy Laprise

Catégorie	Coût
Membre individuel	5\$/année
Membre corporatif (OBNL et Économie sociale)	15\$/année
Membre de soutien	50\$/année
Municipalités et villes 500 habitants et moins	50\$/année/3ans
1000 habitants et plus	100\$/1000 habitants/3 ans

Les dossiers de nos élus municipaux

Le conseil municipal fait connaître les dossiers et les comités sur lesquels les conseillers et le maire siègeront.

Travaux publics

Auguste Boulet
Yves Laflamme

Centre communautaire

Loisirs
Mario Marcoux
Politique familiale
Jean-Yves Gosselin

Sécurité publique

Pompiers et Premiers répondants
Jean-Yves Gosselin

Hygiène du milieu

Eau, Barrages et Usine de filtration
Fernand Bélanger

Environnement et Urbanisme

Rénald Roy

Patrimoine

Auguste Boulet
Raynald Roy
Jean-Yves Gosselin
Yves Laflamme

Budget

Yves Laflamme

H.L.M.

Yves Laflamme

À noter que Jean-Yves Gosselin siège aussi sur le comité Urbanisme. ☺



FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE

256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-7700
SANS FRAIS: 1 800 463-4877



conception - fabrication - production

Patrick Lizotte
Président

Visitez notre site internet
www.usinaction.ca

337, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0

Tél.: 418-259-7337
1 888 834-7337
Télec.: 418-259-7044
usinaction@globetrotter.net

Lettre ouverte à la ministre Christine St-Pierre

Mme Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des communications et
de la condition féminine
Québec

Objet: *Plainte et informations concernant une demande d'autorisation par la municipalité pour des réparations extérieures du presbytère de Saint-François-de-la-Rivière-du-sud*

Bonjour Mme la ministre,

À la séance municipale du 10 janvier 2011, notre conseil municipal a adopté une résolution pour le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine leur permettant de vous demander l'autorisation de restaurer l'extérieur du presbytère.

Mme la Ministre, actuellement l'achat du presbytère fait l'objet d'une enquête auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Vous pouvez obtenir plus d'informations en contactant le responsable du dossier M. Simon Paquette au numéro suivant: 418-338-4624. Comment une municipalité peut-elle demander une telle autorisation alors que l'achat n'est pas conforme à l'article 14.1 de la loi municipale. Aucune information ne nous a été donnée pour nous confirmer que l'achat a été régularisé.

Dans ce dossier, la municipalité a commis plusieurs irrégularités pour procéder à l'achat du presbytère. Entre autres, la municipalité a reçu une pétition signée par 67% des propriétaires disant non à l'achat du presbytère. Le conseil municipal a omis de respecter les procédures habituelles: signature du ministre des Affaires municipales, aucun règlement d'emprunt soumis à la population, aucun référendum pour que la population se prononce sur

ce sujet. La municipalité ne respecte pas ses citoyens et continue d'agir dans l'illégalité. Comment une municipalité peut faire une demande pour restaurer seulement l'extérieur de la bâtisse au coût estimé de 246 389,40\$ alors qu'elle n'est pas encore propriétaire? (Document obtenu par la loi de l'accès à l'information).

Les réparations intérieures et extérieures totaliseront presque un million de dollars, information donnée par M. Norbert Morin (notre député), dans les journaux locaux.

J'inclus une photocopie du procès-verbal concernant le non-respect de l'article 14.1 de la loi du code municipal.

Je souhaite vivement que votre ministère analyse la situation à la lumière des informations données dans cette missive, je vous en serais gré.

Recevez, Mme la Ministre, mes salutations distinguées. ☺

Marie-Claire L. Gendron



GARAGESERVICES
Mario Tech Inc
MARIO THÉBERGE
propriétaire
2, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec)
G5V 3A1
418 248-1800

Spécialité VOLKS
Mécanique générale



GARANTIE NATIONALE

AUTOPRO
NAPA COLLISION

Fernand Langlois
Président

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS
174, 4^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5
Tél.: (418) 248-5622 • Fax: (418) 248-7071

AUTOPRO



FERME HORTICOLE
Lajoie

Conception, réalisation
et entretien paysager
Centre-jardin
Producteur de vivaces
et d'annuelles

APRO **PASSION JARDINS**

330, boul. St-Vallier
Saint-Vallier (Qc) G0R 4J0
Tél.: 418-884-3124

JEAN-FRANÇOIS LAJOIE
www.fermehorticolelajoie.com

Le président de la Fédération des producteurs de lait en visite à Saint-Anselme

C'est dans le cadre de la traditionnelle Expo-conférence du Centre de formation agricole de Saint-Anselme (CFA) que Monsieur Marcel Groleau, président de la Fédération de producteurs de lait du Québec, offrira une conférence sur les dossiers d'actualité en production laitière.

Présentée les 4 et 5 février dans les locaux du CFA au 819, route Bégin à Saint-Anselme, l'Expo-conférence offrira encore cette année une programmation qui profite autant aux étudiants qu'aux visiteurs. En effet, la formule de cet événement vise deux objectifs principaux, soit la création de kiosques permettant aux étudiants de mettre en place un projet visant à valoriser leur apprentissage et une occasion pour le grand public de découvrir toutes les possibilités qu'offre le CFA (programmes, formules d'apprentissage, installations, etc.).

La conférence de Monsieur Groleau se tiendra dans le cadre du brunch qui débutera dès 10 h 15 le 4 février, lançant ainsi la programmation des activités de l'Expo-conférence. Les gens pourront ensuite participer à des ateliers sur différents thèmes en lien avec les sujets qui sont enseignées au CFA. Par ailleurs, les kiosques ouvriront de 9 h à 11 h et de 13 h à 16 h.

Portes ouvertes

Il sera aussi possible de visiter le CFA le 5 février de 10 h à 15 h. Toutes ces activités sont offertes gratuitement à l'exception du brunch qui se détaille à 12 \$ en prévente. Les gens peuvent dès maintenant se procurer des billets en contactant le CFA au 418 885-4517, poste 0. ☎



Source : Caroline Marchand
Agente de développement
Centre de formation agricole de Saint-Anselme

La Plage

www.laplage.ca
Restauration • Hébergement • Réception



*Table d'hôte St-Valentin
Tout le mois
de février Réservez tôt*



Brunch à tous les dimanches
• Adulte 20\$ • 6 à 12 ans 10\$
• Moins de 6 ans Gratuit
Taxes et service inclus



Déjeuner
Menu midi
Table d'hôte
Spécialités: Pâtes, pizza,
Grillades et Fruits de mer
Aussi le fameux smoked meat Brynd

Ouvert tout l'hiver du jeudi au dimanche dès 8 heures
motoneigiste sentier n° 5

Réservation 259-7514
195, boul. Blais est • Berthier-sur-Mer

Marcel Groleau

Président de la Fédération des producteurs de lait du Québec

Marcel Groleau est président de la Fédération des producteurs de lait du Québec depuis 2004. M. Groleau a rempli pendant quatre ans les fonctions de 1er vice-président.

M. Groleau est co-proprétaire avec son frère d'une ferme laitière d'une centaine de vaches à Thetford Mines, dans la région de Québec. Il est président du Syndicat des producteurs de lait de Québec depuis 1992. Il a joint le comité exécutif en 1994, à titre de 2e vice-président. Il a, en outre, occupé le poste de vice-président du Programme d'analyse des troupeaux laitiers (PATLQ) de 1994 à 1996, présidé le Réseau laitier canadien de 1998 à 1999 et l'Alliance Semex de mai 2002 à mai 2003. M. Groleau est également membre du conseil d'administration et du conseil exécutif des Producteurs laitiers du Canada et président de Valacta. ☎

Formation professionnelle

Le CFP de L'Envolée entame sa période annuelle d'inscriptions

Les diplômées et diplômés en formation professionnelle sont de plus en plus recherchés par les entreprises en manque de main-d'œuvre spécialisée. C'est dans ce contexte que le centre de formation professionnelle de l'Envolée, situé à Montmagny, entame sa période annuelle d'inscriptions pour la session de formation débutant en août prochain.

Parmi la vaste gamme de formation offerte, autant les gens en recherche d'emploi que les jeunes à l'aube d'une carrière passionnante y trouvent leur compte parmi ces programmes : • Boucherie de détail • Cuisine • Pâtisserie de restaurant • Service de la restauration • Mécanique automobile • Assistance à la personne en établissement de santé • Santé, assistance et soins infirmiers • Secrétariat • Comptabilité • Lancement d'une entreprise • Techniques d'usinage • Usinage sur-machines-outils à commande numérique • Fabrication de moules • Tôlerie de précision.

Le CFP de l'Envolée continue d'innover en mettant en place de l'enseignement individualisé pour les programmes de Comptabilité, Secrétariat, Lancement d'une entreprise, Techniques d'usinage, Tôlerie de précision, Usinage sur machines-outils à commande numérique et Fabrication de moules. À noter que l'entrée se fait en continu (inscription en tout temps).

Dans des locaux équipés à la fine pointe de la technologie et sous les bons conseils d'enseignants qualifiés et compétents, les élèves inscrits au CFP de l'Envolée reçoivent une formation spécialisée calquée sur les besoins des entreprises de la région. Depuis quelques années, plusieurs programmes affichent un taux de placement de 100%.

Vous hésitez? Prévalez-vous du programme «Élève d'un jour» qui permet de vérifier sur place ses goûts et aptitudes.

Pour vous inscrire à l'un ou l'autre des programmes énumérés ci-dessus ou encore obtenir de plus amples informations, il vous suffit de contacter Johanne Simard au 418-248-2370 poste 4753. Faites rapidement, car les places se comblent en peu de temps.

Source: Johanne Simard, conseillère d'orientation CFP de l'Envolée



Centre de formation professionnelle de l'Envolée

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744



**Produits Métalliques Roy
inc.**

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

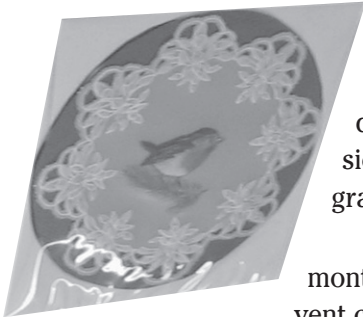
TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Les Fermières font revivre la Fête des rois

Les Fermières ont débuté la nouvelle année le mardi 11 janvier. Lors de cette réunion, elles ont souligné la Fête des Rois par l'élection d'un roi, Mme France Blais, et d'une reine, Mme Lucette Garant. Chacune a reçu un cadeau.

La réunion de février aura lieu le mardi 8 février à 13h30 au local. La Saint Valentin sera soulignée. Il y aura lecture et adoption du cahier de bord de chaque membre du C.A.L. Les Fermières qui le désirent peuvent apporter une assiette de fruits et de fromage que nous dégusterons.



Dans l'histoire des cercles de fermières du Québec, le mois de février marque deux étapes importantes: le 25 février 1915, date de fondation du premier cercle à Chicoutimi; le 28 février 1927, date de fondation du Cercle de fermières de St-François. C'est l'occasion pour les Fermières de démontrer leur fierté d'appartenir à la plus grande association féminine de la province.

Les personnes intéressées à assister à la pièce au Théâtre Beaumont-St-Michel le jeudi 30 juin qui présentera À la recherche d'Elvis peuvent communiquer avec Mireille Fournier au 418-259-7526.

Dans le cadre de leur activité de janvier, les Fermières ont été initiées à la technique du Pergamano par Mme France Blais qui présente ici une de ses créations.

Source: Denise Blais, vice-présidente
Cercle de fermières de St-François

**PHILIAS
BLAIS & FILS
INC.**

SPÉCIALITÉS

- Déneigement
- Drainage de champs
- Drainage de fondation
- Épandage
- Excavation
- Fossés
- Installation de systèmes septiques
- Terrassement
- Transport

Installateur
Ecoflo®

- Concassé
- Gravier
- Sable
- Tuff
- Terre noire, jardin et pelouse

ÉQUIPEMENTS

- 5 camions
- Bulldozer
- 3 excavatrices

Installation septique

Ecoflo®

Choisie par plus de 40 000 familles!

Très peu d'énergie

0\$/an
*Moins de 8\$/an
Lorsqu'une pompe est requise

PREMIER TECH
AQUA

1 800 632-6356 | PREMIERTECHAQUA.COM

MEAU! NOUVEAU! NOU

Récupération JB

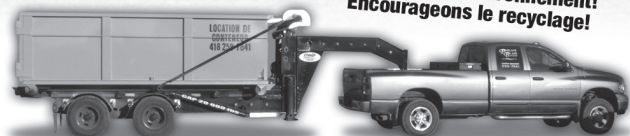
Pour travaux :

- Construction
- Rénovation
- Démolition
- Grand ménage intérieur et extérieur
- etc.

Nous ramassons :

- Bois
- Bardeau d'asphalte
- Gyproc
- Aluminium
- Métaux
- Plastique
- Branches
- Feuilles
- etc.

Location de
mini-conteneurs
(10 et 15 verges)



Protégeons l'environnement!
Encourageons le recyclage!

Jacques Blais, propriétaire

R.B.Q. : 8264-0913-12

218, Rivière-du-Sud

Saint-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

Téléphone : **418 259-7841**

Courriel : ph.blais@globetrotter.net

Site Web : www.philiasblais.com

De la lecture pour cultiver votre esprit jardinier

Le comité d'embellissement de St-François et la Bibliothèque du Rocher s'associent pour fleurir votre hiver en attendant la belle saison.

Depuis janvier, vous trouverez à la Bibliothèque quelques bons livres pour planifier vos aménagements paysagers. Quelques ouvrages de référence tels que :

- *Les coups de cœur du jardinier paresseux* tome 1 et 2 de Larry Hogson
- *1500 trucs du jardinier paresseux* de Larry Hogson
- *Les lilas* (les meilleurs choix, les plus beaux cultivars, tous les conseils pour les cultiver) de Rock Giguère et Frank Moro
- *Le Répertoire des arbres et arbustes ornementaux* d'Hydro-Québec. Un livre de référence sans pareil

Et pour vous faire rêver, nous vous suggérons :

* *Les 1001 jardins qu'il faut avoir vus dans sa vie*

Bonne Lecture! ☺

Source: Marie-Claude Breton
Comité d'embellissement

Recette des Fermières

Barre à la noix de coco et au fudge

- 1 tasse margarine fondue
- 2 1/2 tasse chapelure Graham
- 1 tasse sucre
- 2/3 tasse lait évaporé (*Carnation*)
- 1 paquet (250 gr) guimauves miniatures
- 1 1/2 paquet (12 carrés) chocolat mi-sucré (*Baker*) hachés grossièrement
- 1 tasse noix de Grenoble hachées

Tapisser un moule de 9 x 13 po. Avec du papier cire en laissant les extrémités dépasser. **Vaporiser** d'enduit à cuisson. **Mélanger** 3/4 tasse de margarine à la chapelure. **Presser** dans le fond du moule. **Porter** à ébullition le reste de la margarine, le sucre, le lait et les guimauves sur feu moyen en remuant constamment. **Laisser** bouillir 5 minutes en remuant. **Ajouter** le chocolat, cuire jusqu'à ce qu'il ait fondu. **Verser** sur la croûte. **Garnir** de noix. **Réfrigérer** deux heures. ☺

Source: Denise Blais, vice-présidente
Cercle de fermières de St-François



MARINA
LE HAVRE DE BERTHIER SUR-MER

Nous sommes fermés pour la saison hivernale. Nous profitons de cette occasion pour remercier notre distinguée clientèle et vous souhaiter un bon hiver à tous!

259-2953
120, rue de la Marina • Berthier-sur-Mer

ET VOUS ?

- Vous aimeriez faire le point sur votre situation ?
- Vous voulez regarder les options qui se présentent à vous ?
- Vous désirez connaître les ressources offertes près de chez vous ?
- Vous souhaitez discuter des possibilités de formation

Les SARCA de la Côte-du-Sud sont là pour VOUS !

SERVICES GRATUITS

CEA de Montmagny-L'Islet-Nord
111, rue Saint-Pierre, Montmagny
418 248-0181 poste 8304
fgmontmagny@cscotesud.qc.ca

CEA de Saint-Paul
420, Route 283, Saint-Paul
418 469-2117 poste 6116
fgstpaul@cscotesud.qc.ca

CEA de L'Islet-Sud
240, rue Saint-Pierre
Saint-Pamphile
418 356-3314 poste 7709
fglissetsud@cscotesud.qc.ca

CFP de l'Envolée
141, boul. Taché Est
Montmagny
418 248-2370 poste 4753
centrefpenvolee@cscotesud.qc.ca


Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Service de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et le service aux entreprises
157, rue Saint-Louis, Montmagny
418 248-1001 / 418 598-1001 poste 8497
sarca@cscotesud.qc.ca

L'occupation du territoire: une priorité pour le député Morin

Le député Norbert Morin a rencontré les médias en janvier pour jeter un regard sur les réalisations de l'année 2010 et énoncer ses priorités pour l'année 2011.

Bilan de 2010: 65 millions investis

Cette deuxième année de mandat a été marquée par d'importants investissements dans les municipalités du comté. Au total, ce sont plus de 65 millions de dollars qui ont été investis dans Montmagny-L'Islet.



Buffet & Méchoui
M.É.
Menu à la carte
Choix de buffet froid ou chaud
et méchoui
418-243-3928
374, boul. St-Pierre • Saint-Raphaël

L'année 2010 a été profitable sur le plan économique principalement pour les municipalités, par l'entremise des programmes gouvernementaux tels que : taxe sur l'essence, PRECO, politique familiale, Municipalité amie des aînés, transport collectif, Fonds de soutien aux territoires en difficulté et l'augmentation des budgets alloués au Pacte rural. Tous ces investissements permettent une amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes du comté. De même, divers projets d'infrastructure majeurs ont été acceptés, que ce soit pour Bois de Foyer IGL à Saint-Pamphile, le Parc industriel à L'Islet, le chapiteau permanent au Parc des Trois-Bérets de Saint-Jean-Port-Joli, le Havre de Berthier-sur-Mer et la modernisation du N.M. Grue-des-Îles.

Pour sortir le Québec de la crise économique et préparer la relance, le gouvernement a pris les grands moyens en investissant massivement dans les infrastructures routières. À cet égard, le comté de Montmagny-L'Islet a fait bonne figure avec plus de 30,4 millions.

Priorités 2011: Pour une occupation dynamique de notre territoire

Élu sous le thème de l'économie et de l'emploi, M. Norbert Morin affirme

que la création d'emplois et le développement économique demeureront ses volontés pour la prochaine année. Le député continuera d'accompagner les nouvelles entreprises qui désireront s'implanter chez nous comme cela a été le cas avec la création d'un parc industriel à L'Islet. Cette année sera marquée également par un suivi très rigoureux de l'évolution du dossier impliquant la mise à pied de plus de 250 employés à L'Islet. Le personnel pourra bénéficier du support du député et des structures gouvernementales pour atténuer les effets de cette fermeture majeure dans le comté.

M. Morin mise beaucoup sur l'occupation dynamique de notre territoire. Il entend faire une place encore plus importante aux gestes de proximité qui se traduisent souvent par de l'aide dans le dénouement de cas de comté. Cette volonté de mettre l'accent sur les gestes de proximité pour la prochaine année est la suite de ce qui a été amorcé en 2010. ☉

Source: Kevin Morin
Adjoint politique
Bureau du député Norbert Morin

*Nous avons
ce qu'il vous faut...
une équipe !*

LEMIEUX PARENT THÉBERGE
AVOCATS S.N.

TÉL.: 418 248-3114 - FAX : 418 248-2945

Me Jean-Alain Lemieux

Me Michelle-Chantal Bouffard

Me Annie-Pier Labrie

Me Pier-Olivier Fradette

Me Jérôme Théberge

Conférences et exposants : une mine de renseignements

Forts du succès obtenu au cours des années précédentes, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et La Financière agricole du Québec (FADQ) invitent la population à participer au quatrième Salon de l'établissement en agriculture de la Chaudière-Appalaches, qui bénéficie cette année de la contribution financière de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches d'Emploi-Québec. Cette activité d'intérêt, qui se tiendra le 10 février prochain au Centre récréatif de Saint-Henri, s'adresse à toute personne souhaitant démarrer, acquérir ou transférer une entreprise agricole. L'entrée est gratuite et aucune inscription n'est nécessaire.

Ainsi, de 9 h 30 à 16 h, les participants pourront visiter le Salon des exposants et discuter avec les représentants des principaux organismes régionaux engagés dans le transfert ou le démarrage d'entreprises. Qu'ils s'interrogent sur le financement, la formation, les programmes d'aide ou les services-conseils, les visiteurs trouveront des réponses à leurs questions. Ils pourront également assister aux conférences suivantes, qui comprend notamment celle qu'animera le réputé conférencier et auteur Alain Samson :

- 10 h *Être différent en agriculture*
Claudia Parent, Ferme Jersbi SENC
- 10 h 40 *Vivre des fruits de sa passion*
Marianne Baril et Nicolas Auger,
Pépinière Ancestrale SENC
- 11 h 25 *Un rêve et des compromis*
Jean-François Lemieux et Mylène Gagnon,
Ferme Valmieux inc.
- 13 h 30 *Prendre la relève ou démarrer une
entreprise agricole, est-ce pour moi?*
Alain Samson, auteur et conférencier,
Formatout inc.
- 14 h 40 *Notre démarrage : une vision devenue réalité*
René Gagné et Caroline Couture,
Bergerie Ovigène SENC et Potager de la Bergère

« Réussir un démarrage ou un transfert d'entreprise exige d'être bien informé et préparé à relever les nombreux défis liés au métier d'entrepreneur agricole. En ce sens, le Salon de l'établissement en agriculture de la Chaudière-Appalaches est l'occasion toute désignée pour enrichir ses connaissances, faire de fructueuses rencontres et bénéficier de la riche expérience des nombreux conférenciers et exposants. Nous invitons la population à y participer en grand nombre », a ajouté M. Claude Hasty, directeur régional des centres de ser-

vices de Saint-Georges et de Sainte-Marie de la FADQ.

Pour s'informer sur le Salon de l'établissement en agriculture de la Chaudière-Appalaches, on peut composer le 1 800 749-3646 ou consulter le programme des activités à l'adresse Internet www.mapaq.gouv.qc.ca/chaudiereappalaches.

Source: Marie-Pier Lussier, conseillère régionale en communication-
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ



**Autobus
L.S.B.C. inc.**

10, chemin des Prairies Est
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-7140
autobuslsbc@videotron.ca



**CONSTRUCTION
SYLVAIN BLAIS**
AGRICOLE · RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL

MAISON NEUVE · TOITURE
RECOUVREMENT EXTÉRIEUR
GARAGE · FINITION INTÉRIEURE
GALERIE DE BOIS ET CIMENT
PORTES ET FENÊTRES

(418) 259-2842
sylvain.blais@globetrotter.net
CONSTRUCTION · RÉNOVATION RBQ



LES FONDATIONS

B.A.F.

9191-4333 Québec Inc.

Bruno Forgues, propriétaire
Tél.: 418-259-2709
Télé.: 418-472-0505
email: lesfondationsbaf@videotron.ca

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales

163, chemin St-François Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0

Les services à domiciles au cœur des préoccupations de l'ADQR Montmagny-L'Islet

LAQDR Montmagny-L'Islet invite ses membres à un déjeuner-conférence le mardi 15 février à 9h au Restaurant Normandin, 25, Taché Est à Montmagny.

Mme Louise Soucy, directrice générale de la Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny, y pré-

sentera les services offerts et quels en sont les coûts? Votre présence doit être confirmée à Claire Tardif au 418-248-2333.

Offrez une carte de membre 2011-2012 GRATUITE à un aîné en l'invitant à l'une ou l'autre des conférences de février ou mars 2011. Contribuez ainsi au développement de l'AQDR. Au plaisir de vous accueillir. ☺

Colette St-Onge, présidente

Un métier dans le monde de la santé vous intéresse?

Pourquoi pas Préposé aux bénéficiaires?

Dans le but de préparer sa relève, le Centre de Santé et de Services sociaux de Montmagny-L'Islet s'associe au Centre de formation professionnelle L'Envolée pour offrir le cours d'assistance à la personne en établissement de santé.

Ce diplôme d'études professionnelles de 750 heures qui débutera en avril prochain peut faire l'objet d'aide financière. Le métier de préposé aux bénéficiaires vous intéresse? Contactez le CFP L'Envolée pour plus de renseignements ou pour inscription au 418-248-2370, poste 4753. ☺




ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

144, av. de la Gare, bureau 101
Montmagny (Québec) G5V 2T3
Tél.: 418 234-1893
Sans frais: 1 866 774-1893
Télé.: 418 234-1659
nmorin@assnat.qc.ca

Quand je serai vieille

Quand je serai vieille, je veux qu'on m'appelle par mon nom: ou mon prénom, selon mes fantaisies.

Je veux qu'on prenne le temps d'être un peu avec moi, parfois même dans un silence confortable;


- Qu'on me touche et qu'on me prenne la main seulement si ça me convient;
- Que toutes les attitudes envers moi me rappellent que je suis encore une vraie personne, même si ralentie, même avec quelques faux plis;

Si la situation devient trop difficile, peut-être ferai-je un peu la confuse pour savoir ce que vous pensez réellement de moi, peut-être aussi serai-je réellement confuse, car ce serait ma seule façon de m'échapper.

J'aurai encore besoin de plus de tendresse et de chaleur, mais pas de me sentir dans une pouponnière.

Si je n'entends plus, qu'on m'écrive des messages, qu'on me laisse à proximité des tonnes de papier. Si je ne vois plus, qu'on me donne l'occasion d'entendre de beaux textes, de la belle musique - surtout parlez-moi en m'approchant, nommez-vous pour que je sache qui rôde dans ma chambre. Si je ne parle plus, regardons-nous dans les yeux, lentement, et le temps qu'il faut -j'aurai l'impression que quelqu'un tente de me comprendre. Comprenez que je crie de détresse et d'impuissance -car en Amérique, le silence est indécent, angoissant. Si je n'ai plus la force de tenir un livre, aidez-moi à trouver un autre moyen de me nourrir l'esprit. ☺


Source: Denise Rousseau, ergothérapeute



Restaurant L'ARRÊT STOP

Vous êtes les bienvenus

Menus du jour
Commandes pour emporter
Réservation jusqu'à 50 personnes
Restaurant: 259-7704



Ultram

Bière froide
Café
Essence
Dépanneur: 259-7515

Ouvert de 6 h à 23 h



Campagne annuelle de membership

Devenez membre de votre journal communautaire *L'Écho de St-François*

Conditions pour devenir membre:

- Être résidant de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Avoir 18 ans et plus
- Payer sa cotisation selon la catégorie de membre
membre individuel: 5\$ membre organisme: 25\$
- Carte de membre valide jusqu'au 31 décembre 2011
Carte renouvelable annuellement

Devenir membre de votre journal communautaire n'est pas une obligation, mais cela:

- marquerait votre soutien par une contribution symbolique;
- donnerait une crédibilité additionnelle auprès du ministère de la Culture et des Communications lors des demandes d'aide financière;
- donnerait le pouls sur votre intérêt à recevoir *L'Écho de St-François*.

Veillez écrire en LETTRES MOULÉES

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

☎ 259-

Catégorie de membre: Individuel: 5\$ Organisme: 25\$

Paiement inclus: chèque comptant

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

☎ 259-

Catégorie de membre: Individuel: 5\$ Organisme: 25\$

Paiement inclus: chèque comptant

Pour ce faire, il vous suffit de remplir le coupon en y joignant le montant de votre adhésion. Les chèques doivent être établis à l'ordre de L'Écho de St-François. Le tout doit nous être retourné soit par la poste au 534, chemin St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0 ou être déposé dans la boîte de L'Écho à la (Maison de la Paroisse).

Merci de votre appui!

Louissette Pellerin, administratrice

Cueillette de bouteille à l'école La Francolière : un succès!

✍ par Émilie Boulet et Jean-Philippe Gagnon

Le samedi 8 janvier, il y a eu une cueillette de bouteilles vides à notre école. Cela a été une formidable cueillette! Un montant d'environ 1000\$ a été amassé. C'est un record exceptionnel!

«Un tour du monde pas ordinaire»

À surveiller en mars dans le cadre de la Journée Internationale des Femmes: «Un tour du monde pas ordinaire», une conférence avec projection-photos suivie d'un cocktail avec comme conférencière invitée, Marcelle Hardy, bateau-stoppeuse. L'évènement aura lieu le mardi 8 mars à 19h30 à la Salle Gérard-Ouellet, Saint-Jean-Port-Joli. Coût d'admission: Adultes 12\$, 17ans et moins 8\$. Pour information: 598-9677. ☎

Dîner de la St-Valentin de l'Âge d'Or


La FADOQ de Saint-François désire fêter la St-Valentin en vous convoquant à son dîner du 16 février à 11 heures au restaurant L'Arrêt Stop. Le prix du repas est de 8\$ pour les membres. Réservation avant le 14 février au 418-259-7866 ou le 418-259-2023. Au plaisir de vous y rencontrer. ☎

La journée a débuté à 9h et s'est terminée à 14h. Des professeurs ont dû manger sur le pouce tellement que ça roulait! Il s'agit d'une activité pour financer le voyage biannuel des élèves du 3^e cycle ainsi que supporter l'acquisition d'équipements pour l'équipe de football et de «cheerleading».



Merci à vous qui nous avez accueillis dans vos maisons et donné vos bouteilles généreusement, merci aux parents et aux jeunes qui avez fait de cette activité de financement une réussite.

La prochaine cueillette a été confirmée pour samedi le 30 avril. Nous vous demandons de ramasser vos bouteilles vides d'ici là. Encore merci aux gens qui sont venus nous aider et encourager. Nous avons eu du plaisir. À la prochaine! ☎



Boulet

Encans Boulet inc.

Alfred Boulet
564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme



Jean Morin
Dany St-Pierre

- Électronique industrielle et agricole
- Mécanique industrielle et agricole
- Réparation de moteur électrique
- Contrôle et automatisation
- Service de vente au comptoir
- Service d'urgence 24 heures

171, 4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6
Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395

ms2controlemont@globetrotter.net

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS

Entrevue avec Suzanne Martineau

par Keven Boissonneault et Camille Dumas

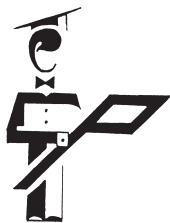
Le mois de février est un mois propice pour souligner notre amour et notre amitié aux personnes que nous apprécions particulièrement. Suzanne Martineau, secrétaire à notre école est une femme exceptionnelle. Elle est toujours prête à rendre service, souriante et accueillante. Nous voulions lui dire à quel point nous l'apprécions, c'est pourquoi

nous avons choisi de vous la présenter et vous mentionner qu'elle est notre rayon de soleil. Merci d'être ce que tu es madame Suzanne, merci de ton aide et de ta grande générosité!

Voici ce qu'elle nous a dit en entrevue. On lui a demandé pourquoi elle avait choisi le métier de secrétaire. Elle nous a répondu que le travail de bureau l'intéressait beaucoup. Ce qu'elle aime le plus dans son travail, c'est la diversité des tâches, ce n'est jamais routinier. Elle a choisi ce domaine parce qu'elle voulait travailler dans la comptabilité, mais quand le poste de secrétaire s'est libéré, elle l'a accepté. Elle apprécie son boulot parce que ce n'est pas monotone. Elle a toujours plein de tâches à faire et elle

doit parler avec beaucoup de gens. On lui a demandé : «Qu'est-ce que fait une secrétaire pendant une journée?» Elle nous a précisé qu'elle répond au téléphone toute la journée, elle vérifie les absences des élèves, regarde ses courriels, remplit des formulaires, soigne des blessés et fait des commandes. Elle fait la gestion des factures, fait des dépôts

s'occupe aussi de la clientèle scolaire, fait les bulletins, des photocopies, elle doit maîtriser plusieurs logiciels à l'ordinateur, va au bureau de poste et elle doit avoir un contact avec le transporteur scolaire, celui qui s'occupe des chauffeurs d'autobus. Elle n'a jamais fait d'autres écoles avant l'école La Francoière. Elle y est depuis 35 ans. Ce qui la passionne, c'est le contact avec les enfants, les parents et le personnel. Elle a 3 garçons et 1 petit-fils. Dans ses moments libres, elle aime faire de la lecture, des casse-têtes, de la marche, de la raquette et de la natation. Merci encore une fois madame Suzanne pour votre grande aide. Vous êtes une secrétaire en OR. ☺



**Promutuel Montmagny-L'Islet,
un assureur
au service des gens d'ici**

Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre

Tout commence par la confiance

PROMUTUEL
MONTMAGNY-L'ISLET

Richard Galibois, agent
259-7405

Assurance
habitation • automobile • commercial • agricole • vie

 **EMBALLAGES LM**
Des idées plein la boîte | The box full of ideas

Produits de carton ondulé
Emballages de protection spécialisés
Petites et grandes quantités

203, chemin Morigeau
Saint-François de Montmagny

➤ www.emballageslm.com ◀

Tél. : 418-259-7710 | Fax : 418-259-7013
Tél. : 1-866-259-7710 | Fax : 1-866-259-0909



J'agis avec sagesse

Votre vie actuelle ne nous plaît pas? Regardons avec courage au-dedans de nous et admettons nos erreurs et nos faiblesses. Ce sont ces influences négatives qui attirent sur nous la médiocrité. Remettons constamment, c'est-à-dire plusieurs fois par jour, le poids de nos errances à l'intelligence supérieure et souhaitons ardemment sa présence dans notre vie. La sagesse universelle a un pouvoir pacificateur et organisationnel extraordinaire. Si nous désirons avec force et constance nous élever au-dessus de notre condition et si nous renonçons à tout décider par nous-mêmes, nous attirerons les miracles dans notre vie. Nous ne sommes pas seuls. Cessons d'agir comme si nous l'étions.

Jean Gendron

Sudoku

8		9						1
	7			2		6		
2			5			3	7	
9	5		7					
					4		1	7
	2	1			8			5
		6		4			9	
3						1		8

Moyen

9	7	4	1	2	6	8	5	3
8	3	2	7	5	9	6	4	1
5	6	1	3	4	8	9	7	2
1	8	5	2	3	7	4	6	9
7	4	6	5	9	1	2	3	8
2	9	3	8	6	4	7	1	5
3	5	9	6	7	2	1	8	4
6	2	8	4	1	5	3	9	7
4	1	7	9	8	3	5	2	6

Solution_janv 11

FERME MONYVILL ENR.

Vente et Préparation
Bois de construction
Bois d'allumage
Foin • Grain • Paille

Transport
Pierre • Terre noire
Gravier • Compost
Bois de chauffage
Billots • camion plate-forme

Yvon Montminy
462, ch. St-François O.
Saint-François
GOR 3A0

Rés.: 418-259-2635
Cell.: 418-241-8488

Sciage • Planage • Séchoir à bois

Service de mini-pelle
Excavation • Terrassement • Drainage
Marteau hydraulique • Laser
Godets de 12, 24, 42 pouces
RBO: 8343-3219-14

Jean Normand
Vice-président
T.D.L.

Pierre Normand
Président
T.D.L.

La Maison Funéraire Laurent Normand

En toute confiance

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: lnormand@globetrotter.net

Lalimec

USINAGE
SOUDURE

Alain Laliberté
Tél.: 418 884-3407
Téloc.: 418 884-2404
lalimec.inc@videotron.ca

358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada GOR 4J0

GARAGE SAMSON

873, Rang Nord
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
GOR 4B0

TÉL.: 418•248•1422 FAX.: 418•248•7074
@: ggbsamson@globetrotter.net

Visitez notre site web: GGBSAMSON.COM

SERVICE PROFESSIONNEL

- Mécanique
- Carrosserie
- Achat et vente d'autos
- Pièces usagées
- Remorquage

Votre centre autorisé de recyclage d'autos de la région

Permis S.A.A.Q. - 60666

HEURS ET USAGÉS USAGÉS 25^e

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
	Réunion du conseil	Réunion des Fermières 13h30 Réunion du Comité d'embellissement 19h	Dégustation de fruits et fromages		Bac bleu 	
13	14	15	16	17	18	19
Tombée du journal 			Âge d'Or Dîner de la Saint-Valentin Resto Arrêt-Stop 1h			
SAINT-VALENTIN						
20	21	22	23	24	25	26
					Bac bleu 	
27	28					
	Anniversaire de fondation du Cercle des Fermières de Saint-François 1927					
				Sécurité routière		

Soyez prudents!

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 10 janvier 2011, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, Maire, messieurs Fernand Bélanger, Mario Marcoux, Rénaud Roy, Auguste Boulet et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, Maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Rénaud Roy

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 DÉCEMBRE 2010 AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 6 décembre 2010 ainsi que celui de la séance spéciale du lundi 13 décembre 2010 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 6 décembre 2010 ainsi que celui de la séance spéciale du lundi 13 décembre 2010 soient acceptés tels que déposés.

LISTE DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2010

Vente de 2 terrains.....	46 073,50
Bac bleu	95,00
Bac vert.....	95,00
Bar.....	1 847,25
Vente d'une boîte de service usagée + tige, etc.	101,93
Compensation collecte sélective 2008.....	4 744,76
Contrat route 228, tranche no 1.....	6 669,00
Fax.....	8,75
Journal l'Écho, frais de poste.....	121,83
Location de salle	462,00
Loyer.....	1 610,00
Magasin sous-sol.....	91,40
Permis	50,00
Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud:	
Honoraires eau potable, capital & intérêts.....	6 641,84
Opération eau potable.....	86 375,75
Administration eau potable.....	1 295,64
Immobilisation usine eau potable.....	11 505,73
Opération, incendie.....	24 869,67
Administration 1,5% incendie.....	1 038,26
Service de la dette, camion incendie	8 385,67
Subvention redevances pour élimination matières résiduelles	5 599,10
TOTAL:.....	207 682,08

PRÉSENTATION DE LA SUITE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Acklands-Grainger inc., mousse hi-combat.....	844,08
ADF Diesel, pièce pépîne.....	397,80
Aquatech, refacturation John Meunier (usine d'eau potable) + service professionnel opération ass. des eaux.....	2 572,20
Arpentage Côte-du-Sud, hon. prof. certificat piquetage développement dom.....	560,99
Buffet Louson, buffet pour le 5 à 7 des bénévoles.....	1 262,79
Bureautique Côte Sud:	
Contrat photocopieur.....	119,31
12 fiches expansives pour classement.....	67,59
Matériel Loisirs.....	4,06
190,96	
Camion Sterling de Lévis, valve camion Ford.....	557,39
CARRA, remise décembre 2010.....	179,34
Centre de Service François Côté, réparation serrure + clés Pavillon Bédard.....	88,28
CLD MRC Montmagny, journée de la ruralité.....	15,00
Dépanneur Ultra;	
Essence.....	1 165,76
Divers.....	16,20
1 181,96	
Distribution Steeve Blais:	
4 rouleaux de nappe en papier – banquet.....	142,08
Produits de nettoyage M. Paroisse.....	132,33
274,41	
Dominique Marois:	
Forfait novembre & décembre.....	270,00
Remb. cellulaire nov., déc.....	70,00
Remb. boisson-liqueur.....	1 444,61
Remb. achat baguettes et craies billard.....	62,60
Remb. achat articles de Noël.....	58,99
1 906,20	
Équipements Sigma inc., pièce niveleuse.....	502,29
Fleuriste Beau Site enr., cadeau de convalescence.....	56,44
Fortin Sécurité Médic, matériel premiers soins (garage).....	141,09
FQM, facturation Dicom.....	185,18
Gabriel Réboul, entretien ménager usine d'eau potable.....	15,00
Garage J. G. Rémillard:	
Filtre et «hose» hydraulique camion Ford.....	103,55
Pièces souffleur.....	156,95
260,50	
Hewitt, pièces pelle rétrocaveuse.....	75,90
Hydro-Québec, électricité:	
Presbytère.....	135,34
2, 5 ^e Rue Est.....	47,79
Maison de la Paroisse.....	811,41
Poste ass. village.....	1 316,69
Pavillon Bédard.....	62,91
Log. 536Concierge.....	113,96
Loisirs.....	1 107,62
Loisirs.....	79,32
Usine d'eau potable.....	4 649,84
Éclairage public.....	675,73
Poste surpresseur.....	180,16
9 180,77	
J.-G. & D. Bolduc, pièces souffleur.....	8,21
Jocelyne Noël, entretien bureau décembre 2010.....	90,00
John Meunier, pièces usine d'eau potable.....	355,18
La Salopette de l'Aventurier, 6 paires de gants doublés (garage).....	67,66
L'Écho St-François, publicité décembre.....	550,00
Lemieux Nolet, comptables agréés, honoraires intérimaires vérification 2010.....	2 257,50
Les Alarmes Clément Pelletier, contrat de service usine eau potable.....	121,23
Les Équipements de ferme Bonneau, batteries Service incendie.....	84,10
Mack Ste-Foy, pièce camion Mack.....	37,28
Marie-Claude Breton, remb. achat livres (embellissement).....	191,90
Martin Simard Transport inc.:	

7 voyages de neige à 30,48\$ (215,95 m³).....	240,83	
1 565,77 m³ à 0,988/m³+2 voyages de sable et sel (Unibéton).....	2 021,29	2 262,12
Maxxam, analyses eau potable et eaux usées		295,73
Michel Proulx, La Clef de Sol, configuration routeur sans fil (caserne incendie).....		16,93
MS² Contrôle, kit pour pompe (usine d'eau potable).....		309,54
Philiass Blais & Fils enr., 1 ^{er} versement pour le déneigement au poste d'assainissement des eaux usées, à l'Entrée Chamberland et au ch. Poirier		2 257,50
Philippe Gosselin:		
933,9 litres à .7635 huile à chauffage Garage	804,83	
1 465,4 litres à .7635 huile à chauffage Loisirs.....	1 262,88	
554,9 litres à .7635 huile à chauffage Presbytère	478,21	
1 503,8 litres à .7635 huile à chauffage M. Paroisse.....	1 295,98	
611,9 litres d'huile à chauffage à .7670 (Presbytère).....	529,76	
1 202,8 litres d'huile à chauffage à .7670 (M. Paroisse).....	1 041,33	
1 507 litres d'huile à chauffage à .7670 (Loisirs).....	1 304,68	
623,7 litres d'huile à chauffage à .7670 (Garage).....	539,97	
3 211,3 litres à .9595 diesel (garage).....	3 477,95	
1 827,7 litres à .9665 diesel (garage).....	1 993,90	
2 306,6 litres diesel à .9845 (garage).....	2 563,22	
1 681 litres diesel à .9895 (garage).....	1 877,51	17 170,22
Pièces d'autos Carquest, diverses pièces d'équipement		913,75
Pièces d'autos GGM, diverses pièces d'équipement		327,19
Postes Canada, envoi journal l'Écho (local & ext.).....		181,10
Praxair:		
Location réservoir oxygène (usine d'eau potable)	1 761,08	
Bouteilles oxygène (service incendie).....	275,83	
3582 m³ à .3919 oxygène usine d'eau potable.....	1 602,62	3 639,53
Propane GRG, propane Service incendie:		
746,4 litres à 0,522	439,78	
704 litres à 0,54	429,11	868,89
Québec-Linge, location nettoyage salopettes		341,41
Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie:		
Enfouissement octobre 2010	5 841,21	
Enfouissement novembre 2010	3 938,45	9 779,66
REM:		
Pièce souffleur	103,43	
Réparation pompe sous-sol (usine d'eau potable).....	2 940,31	3 043,74
René Samson:		
Fusibles (usine eau potable)	11,86	
Ampoules, testeur (garage).....	135,22	
Starter (poste incendie).....	57,51	
Vérification du chauffage à la Maison de la Paroisse.....	81,84	286,43
Roche Ltée, Groupe Conseil, honoraires professionnels pour dossier d'expropriation.....		858,97
Scaphandre autonome, pleins d'air Service incendie		222,36
Signo Tech, panneaux de signalisation		1 240,69
Soc. ass. automobile, immatriculation souffleur et motoneige		436,00
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud:		
Usine d'eau potable	33,77	
Maison de la Paroisse	40,12	
Embellissement.....	9,25	
Loisirs	10,50	
Garage.....	348,82	442,46
Telus Mobilité, cellulaire		65,02
Telus, service et interurbains:		
Bureau.....	419,86	
Service incendie, garage	183,31	
Usine d'eau potable	392,54	
Centre des Loisirs	135,71	
Poste surpresseur St-Pierre	57,05	1 188,47
Transport Adapté Vieux Quai, transport adapté novembre 2010.....		314,81
Unibéton, 532,92 t.m. à 18,50 sable et sel 12%.....		11 128,41
Videotron, câble Loisirs.....		47,83
TOTAL:		81 850,39

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
 ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Bureautique Côte-Sud, cartouche d'encre + index (S. incendie).....	50,44	
CIB, soutien technique 2011	3 178,51	
Fabrique St-François, loyer janvier 2011	350,00	
Garage J. G. Rémillard, lame charrue.....	458,90	
Groupe de géomatique Azimut, entretien et frais d'utilisation annuels 2011	222,15	
Hydraulique St-Isidore inc., pièces camion Ford.....	612,58	
Hydro-Québec, électricité usine d'eau potable.....	6 787,43	
L'Écho St-François, publicité janvier 2011.....	1 100,00	
Pagenet, téléavertisseurs	68,95	
Régie des Alcools, des courses et des jeux, droit annuel permis de boisson	586,50	
REM, pièce souffleur SMI	30,76	
Socan:		
Droits d'auteur 2011	95,30	
Déclaration 4 ^e trimestre	133,58	228,88
Société de sauvetage, frais d'affiliation 2011		91,71
Ministre Revenu Québec:		
Remises de décembre 2010	9 551,94	
Demande de constitution en personne morale sans but lucratif	145,00	9 696,94
Revenu Canada, remises de décembre 2010.....		4 400,36
CARRA, remises de décembre 2010		179,34
Air Liquide, contrat de location de bouteilles.....		446,99
Garage J. G. Rémillard, couteaux niveleuse	1 768,69	
Hewitt, pièces pelle rétrocaveuse.....	264,36	
Pneus André Ouellet 2000, réparation crevaison sur le souffleur.....	166,92	
Propane GRG, 400,8 litres à 0,55 – propane Caserne incendie.....	251,13	
Société Mutuelle de Prévention, gestion de la prévention - forfait pour janvier à juin 2011	730,98	
TOTAL:		31 672,52

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES POUR 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'il soit statué et ordonné par règlement du

Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, et il est, par le présent règlement statué et ordonné, sujet à toutes approbations requises par la loi, ce qui suit:

RÈGLEMENT NO 222-2011

Règlement décrétant les taux de l'imposition des taxes foncières ainsi que les tarifs des services pour l'année 2011

Avis de motion:	6 décembre 2010
Adoption:	10 janvier 2011
Publication:	14 janvier 2011

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud concernant l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2011 et se terminant le 31 décembre 2011 déposé le 13 décembre 2010, a été adopté ce même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du lundi 6 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT

NUMÉRO 222-2011 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

1. Qu'une taxe foncière générale de quatre-vingt-douze sous (0,92\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2011 et prélevée pour l'année fiscale 2011 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale, les services de la Sûreté du Québec et autres.
2. Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous (0,10\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2011 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins de protection incendie sur le territoire de la Municipalité.
3. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige règlement No 142-1995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans les secteurs délimités. Un montant de cent dollars (100,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2011, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
4. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
5. Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-dix-huit dollars et trente-neuf sous (98,39\$) par bac vert (bac à déchets) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs verts (bacs à déchets) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:
 $\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac vert

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS VERTS	PRIX PAR BAC VERT	TOTAL
Container 1 v.c.	2	98,39	196,78
Container 2 v.c.	4	98,39	393,56
Container 3 v.c.	6	98,39	590,34
Container 4 v.c.	8	98,39	787,12
Container 5 v.c.	10	98,39	983,90

Container 6 v.c.	12	98,39	1 180,68
Container 7 v.c.	14	98,39	1 377,46
Container 8 v.c.	16	98,39	1 574,24

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
6. Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-deux dollars et cinq sous (52,05\$) par bac bleu (bac pour récupération) soit imposée:
- A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
- B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
- C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
- D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
- E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.
- F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs bleus (bacs pour récupération) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:
 $\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac bleu
- Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS BLEUS	PRIX PAR BAC BLEU	TOTAL
Container 1 v.c.	2	52,05	104,10
Container 2 v.c.	4	52,05	208,20
Container 3 v.c.	6	52,05	312,30
Container 4 v.c.	8	52,05	416,40
Container 5 v.c.	10	52,05	520,50
Container 6 v.c.	12	52,05	624,60
Container 7 v.c.	14	52,05	728,70
Container 8 v.c.	16	52,05	832,80

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
7. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (190,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95,00\$) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
- C) Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.
- | | |
|---------------------------------------------|--------|
| Laiterie de ferme | 28,90 |
| Spécial aux champs pour bovins | 37,50 |
| Garage privé | 84,70 |
| Bureau, garage privé, commerce léger | 209,60 |
| Résidence et commerce, institution bancaire | 371,40 |

Société Coop., Boucherie abattoir et Emballage L & M	635,30
Industrie Garant inc.	8 499,10
Fenêtres Montmagny inc.	3 395,97
Produits Métalliques Roy inc.	3 745,45

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.

8. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent soixante-neuf dollars et soixante et un sous (169,61\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout (AIDA).
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de trente-deux dollars et quarante-neuf sous (32,49\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
- C) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.
- D) Qu'une taxe de compensation au montant de quarante et un dollars et cinquante-deux sous (41,52\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- E) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- F) Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous, six dixièmes, quatre centièmes et six millièmes (0,20646\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2011 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
- G) Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous, neuf dixièmes, huit centièmes et sept millièmes (0,03987\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2011 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- H) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2011 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- I) Qu'une taxe foncière spéciale de cinq sous, sept dixièmes et six centièmes (0,0576\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2011 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- J) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2011 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un

réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.

9. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de deux cent huit dollars (208,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
- C) Qu'une taxe foncière spéciale de un sou, sept dixièmes, cinq centièmes et huit millièmes (0,01758\$) par cent dollars d'évaluation, soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2011 et prélevée pour l'année fiscale 2011 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- D) Qu'une taxe foncière spéciale de un sous, neuf dixièmes, sept centièmes et quatre millièmes (0,01974\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2011 et prélevée pour l'année fiscale 2011 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.

10. Tarif par «bâtiment» ou «résidence isolée» pour la vidange des boues des installations septiques.

Bâtiment Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.

Résidence isolée Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. M-15.2).

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par «bâtiment» ou «résidence isolée» (tel que définit ci-haut) non desservi par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de quatre-vingt-six dollars (86\$) pour une occupation permanente et de quarante-trois dollars (43,00\$) pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Montmagny concernant la gestion des boues des installations septiques.

ARTICLE II

- 1.- Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1er avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} août, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre de l'année en cours.
- 2.- Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.
Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2011

Le garde-feu municipal est celui qui émet des permis pour ceux qui désirent faire des feux à ciel ouvert. Il est très important d'obtenir un permis car en cas de propagation, vous êtes couverts. À défaut de vous être procuré un permis, vous ne l'êtes pas. Donc, s'il vous plaît, procurez-vous un permis et n'appellez pas à la dernière minute. Un coup de fil 24 heures avant l'événement vous assure de rejoindre le garde-feu.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Étienne Blais à titre de garde-feu municipal pour 2011.

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

En 2010, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Auguste Boulet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Auguste Boulet en tant qu'inspecteur en mauvaises herbes pour 2011.

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR AGRAIRE ET DE SES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Par l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 de la Loi sur les compétences municipales, les dispositions du Code municipal concernant les rôles et responsabilités des inspecteurs agraires ont été abrogées. Elles ont été remplacées par la section IV de la Loi sur les compétences municipales concernant les «clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et découverts».

Chaque municipalité locale doit désigner une personne pour régler les mésententes visées à cette section de la Loi.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (Loi 62), la Municipalité doit désigner une personne pour l'application de l'article 36 de cette même Loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal désigne monsieur Vincent Rioux pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;

QUE la rémunération et les frais admissibles de monsieur Vincent Rioux sont les suivants:

- Ouverture du dossier: 50\$
- Pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.): 45\$/heure
- Déboursés divers (frais pour services professionnels – avocats, agronomes, ingénieurs, etc. transmission de documents, etc.): selon les coûts réels
- Frais de déplacement: 0,45\$/km

TABLEAUX DES EMPRUNTS ACTUELS DE LA MUNICIPALITÉ (À TITRE INFORMATIF)

Le directeur a préparé deux tableaux qui montrent tous les emprunts actuels de la Municipalité. Ces tableaux vous révèlent également les remboursements en capital et intérêts, les taux d'emprunt en vigueur pour chacun des règlements d'emprunt et d'autres informations intéressantes. Par exemple, la Municipalité devra consacrer 12,68% de son budget 2011 au remboursement de sa dette (336 857\$ sur un budget de 2 656 220\$).

FORMATIONS OFFERTES PAR LA FQM EN 2011

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) présente les nouveaux programmes de formation 2011 offerts aux élus et gestionnaires municipaux.

Le directeur en remet une copie à chacun des élus. Les intéressés à s'inscrire à des cours n'auront qu'à le signifier au directeur.

CHEMIN ST-FRANÇOIS EST

La Municipalité veut améliorer le chemin St-François Est. La longueur totale à restaurer est de 1,8 km. La Municipalité, faute de programme d'infrastructure, compte utiliser sa taxe d'accise sur l'essence 2010-2013 pour améliorer ce tronçon de chemin.

Le montant admissible de la TECQ 2010-2013 pour Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'élève à 632 293\$. Cependant, pour avoir droit à ce plein montant, la Municipalité doit dépenser un seuil minimal de 28\$ par habitant par année en immobilisation. La population en 2010 de la Municipalité s'élevait à 1 547 habitants. Donc, la dépense annuelle en immobilisation pour St-François est de 43 316\$.

Les critères pour l'application de la taxe d'accise sur l'essence sont similaires au premier programme (2005-2009). En premier lieu, c'est pour l'eau potable et l'assainissement des eaux. En second lieu, c'est pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout et troisièmement, c'est pour les chemins.

À Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, les points nos 1 et 2 ne font pas problèmes donc la taxe d'accise peut être appliquée à nos chemins. Reste à déterminer quelle sorte de restauration la Municipalité compte appliquer au chemin St-François Est.

La première étape à réaliser est de déterminer quel type de sol il y a sur ce tronçon. Ça n'a jamais été fait à date. Il n'y a que des «laboratoires» qui peuvent faire cette étude géotechnique.

La Municipalité a demandé à 2 laboratoires les coûts pour une étude géotechnique sur le tronçon visé. Voici les résultats:

Laboratoire LVM 9 080\$ pour 6 forages, soit un au 300 m. l.

Laboratoire Labo S.M. 9 800\$ pour 9 forages, soit un au 200 m. l.

En terme de prix unitaire au niveau des forages, la proposition de Labo S.M. est moins chère. De plus, l'étude serait beaucoup plus représentative avec un forage au 200 mètres linéaires. C'est du moins l'avis de monsieur Iohann Langevin, ingénieur chez Roche.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a signifié à la fin de 2010 qu'elle avait l'intention d'améliorer l'état du chemin St-François Est;
CONSIDÉRANT QU'il faut en premier lieu déterminer quel type de sol on retrouve tout au long de ce tronçon de 1,8 kilomètres;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a que des laboratoires accrédités qui peuvent effectuer cette expertise;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitation ont été demandées à deux laboratoires: Laboratoire LVM et Laboratoire Labo S.M.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la proposition du laboratoire «Labo S.M.» de neuf mille huit cent dollars (9 800\$) pour neuf (9) forages, soit l'équivalent d'un forage à tous les deux cents mètres linéaires (N/Réf.: 103120-162);

QUE cette étude géotechnique sur le tronçon visé soit effectuée par la firme retenue

dans les meilleurs délais.

POMPES DOSEUSES POUR LE CHLORE À L'USINE

Actuellement, l'usine d'eau potable est munie de pompes qui distribuent le chlore. Hors, sur ces pompes, il y a des vannes qui sont remplacées environ 4 fois par année car le chlore est très abrasif et endommage les «fittings» et les tuyaux. Le coût unitaire de cette vanne est de 166\$. Comme on doit les remplacer environ 4 fois par année, ça représente plus ou moins 664\$.

Il existe une nouvelle pompe, et d'ailleurs c'est ce qu'ils ont à l'usine de La Pocatière, qui est beaucoup plus durable parce que son mécanisme n'est pas du tout fait de la même façon. Depuis quelques semaines, l'usine de St-François utilise cette pompe péristaltique que La Pocatière lui a gentiment prêtée.

L'opérateur de l'usine d'eau potable recommande à la Municipalité de se munir de ces pompes qui sont plus durables. À titre informatif, des soumissions sur invitation ont été demandées à 2 endroits pour cette pompe. Voici les résultats:

John Meunier	1 003,86\$ l'unité
Romatec	715,00\$ l'unité

Êtes-vous d'accord pour que l'usine d'eau potable soit munie de ces pompes plus durables? Il en faudrait deux (2).

CONSIDÉRANT QUE le chlore à l'usine d'eau potable endommage rapidement les tuyaux des pompes doseuses actuellement en place par sa forte abrasion;

CONSIDÉRANT Qu'il faut remplacer à raison de 3 à 4 fois par année la même pièce sur les pompes doseuses;

CONSIDÉRANT QU'il existe un autre modèle de pompe qui est beaucoup plus résistant et qui a fait ses preuves à d'autres usines de filtration (St-Henri, La Pocatière);

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de deux fournisseurs:

- John Meunier
- Romatec

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide d'acheter deux pompes à sept cent quinze dollars (715\$) l'unité chez le fournisseur «Romatec» parce qu'elle y voit une économie à court terme.

MESURE DES BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

Le MAMROT refuse que la mesure des boues aux étangs aérés de la station d'épuration soit faite par notre matériel. Pourquoi? Parce que les normes du MAMROT sont plus sévères et que notre matériel n'est pas assez précis sans compter qu'il ne mesure pas la pente des étangs. Donc, il faut absolument recourir à la méthode de l'échosondeur pour répondre aux exigences du MAMROT.

Aquatech dispose d'un appareil échosondeur et demande un montant forfaitaire de 1 795\$, taxes en sus, pour effectuer le travail. Est-ce que le Conseil est d'accord?

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT refuse que l'équipement de la Municipalité mesure les boues dans les étangs aérés parce que pas assez précis;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement actuel de la Municipalité ne mesure pas la boue située sur les parois des étangs et que ça vient fausser les données;

CONSIDÉRANT QUE la mesure des boues doit absolument être faite par un échosondeur numérique selon les directives du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose pas d'un tel appareil;

CONSIDÉRANT QUE la firme «Aquatech» possède un tel instrument de mesure et qu'elle connaît très bien nos installations puisque c'est elle qui opère l'usine de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger
 APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition de services professionnels de la firme «Aquatech inc.» (no 539-9153) concernant la mesure des boues dans ses deux étangs aérés au montant de mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars (1 795,00\$) taxes en sus.

Le Conseil municipal demande au directeur de s'informer combien il en coûte pour un échosondeur numérique.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Monsieur André DesRochers, évaluateur agréé, envoie ses honoraires professionnels dans le dossier d'expropriation du terrain de madame Yvonne Morin.

Le montant des honoraires s'élève à 18 717,50\$ taxes comprises.

Une copie du détail desdits honoraires est remise à chacun des élus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
 APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer les honoraires professionnels de dix-huit mille sept cent dix-sept dollars et cinquante sous (18 717,50\$) taxes incluses à la firme d'évaluation «Dérico Hurtubise et associés» concernant le dossier d'expropriation du terrain de madame Yvonne Morin.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Maître Yves Boudreault, avocat de la firme «Tremblay, Bois, Mignault, Lemay» présente lui également ses honoraires professionnels dans le dossier d'expropriation du terrain de madame Yvonne Morin.

Le montant des honoraires s'élève à 12 439,24\$ taxes comprises.

Maître Boudreault présente également une autre note d'honoraires professionnels pour une rencontre avec le Conseil municipal et une analyse de documents.

Le montant de ces honoraires s'élève à 2 464,55\$ taxes comprises.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Régnald Roy
 APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer les honoraires professionnels de quatorze mille neuf cent trois dollars et soixante-dix-neuf sous (14 903,79\$) taxes incluses à la firme d'avocats «Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, s.e.n.c.» concernant ces deux dossiers:

- Dossier d'expropriation 12 439,24\$
- Séance de formation 2 464,55\$

MAISON LA FRONTIÈRE

La Maison La Frontière offre des services à toute la population de la MRC de Montmagny depuis quelques années.

Un des principaux services est de fournir le comptoir alimentaire dans votre localité. Outre la sécurité alimentaire, la Maison accueille des gens de tous les coins de la MRC. Ils offrent le gîte, le soutien, la relation d'aide.

La Maison La Frontière doit assumer les salaires de neuf travailleurs et travailleuses. Les portes sont ouvertes 24 heures par jour, 7 jours par semaine, à l'année. Plusieurs bénévoles viennent régulièrement donner un coup de main.

Le Conseil d'administration de la Maison La Frontière a l'intention de rencontrer les gens de la MRC de Montmagny afin de mieux s'identifier.

Le directeur remet aux élus un tableau où figurent certaines statistiques pour 2009-2010.

Finalement, la Maison La Frontière suggère à chacune des municipalités de la MRC de Montmagny un montant de contribution financière à lui verser. Par exemple, pour Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, le montant est de 250\$.

Le directeur remet également aux élus un tableau où figurent ces suggestions de contributions financières.

CONSIDÉRANT QUE «La Maison de secours La Frontière» est un organisme qui offre le gîte, le soutien et une relation d'aide à des gens en difficulté sur tout le territoire de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Rénauld Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide d'accorder une aide financière de deux cent cinquante dollars (250\$) à «La Maison de secours La Frontière» afin de les supporter dans leur mission.

COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DE L'ANNÉE 2008 (À TITRE INFORMATIF)

Le directeur informe les élus que Recyc-Québec a versé à la Municipalité sa compensation pour la collecte sélective de l'année 2008.

Le montant reçu est de 4 744,76\$. Le calcul de la compensation a été établi au prorata de l'ensemble des coûts des municipalités.

Le Québec est passé de 3 300 000 tonnes de matières récupérées et mises en valeur en 1998 à 6 800 000 en 2008. Pour la toute première fois, les Québécois ont récupéré plus de matières qu'ils en ont éliminées.

REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (À TITRE INFORMATIF)

Les subventions versées aux municipalités pour l'année 2010, soit près de 53M\$, correspondent à 85% du montant des redevances reçues pour l'élimination des matières résiduelles pendant la période allant du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010. Ce montant est redistribué à 60%, soit près de 32M\$, en fonction de la population et à 40%, soit plus de 21M\$, selon la performance des municipalités quant à l'élimination des matières résiduelles résidentielles. Une somme de 23M\$ a déjà été redistribuée aux municipalités en juin 2010.

Subvention annuelle 2010

Part de la subvention liée à la population 6 340,95\$

Part de la subvention liée à la performance 4 036,71\$

Total annuel: **10 377,66\$**

Montant reçu en juin 2010 4 778,56\$

Montant reçu en décembre 2010 5 599,10\$

PACTE RURAL 2007-2014 (RAPPEL)

Le Conseil des Maires de la MRC de Montmagny a prévu quatre dates en 2011 pour annoncer si tel ou tel projet soumis est admissible aux critères du pacte rural.

Date de dépôt	Période d'analyse	Décision par la MRC
1 ^{er} février	Février	1 ^{er} mardi de mars
1 ^{er} mai	Mai	1 ^{er} mardi de juin
1 ^{er} septembre	Septembre	1 ^{er} mardi d'octobre
1 ^{er} novembre	Novembre	3 ^e mardi de novembre

Voici un bref rappel des critères à rencontrer pour être admissible au pacte rural:

- les municipalités et les organismes peuvent être admissibles à l'obtention d'une aide pour la réalisation d'un projet;
- les projets doivent s'inscrire dans les objectifs prévus dans un plan d'action pour le dévelop-

- pement de la municipalité et/ou dans le plan d'action de la politique familiale municipale;
- les projets doivent aussi contribuer à l'atteinte des objectifs prévus aux orientations du plan de travail du pacte rural de la MRC de Montmagny et de la politique nationale de la ruralité.

Voici l'état de la situation pour Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud:

L'enveloppe globale du pacte rural pour Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'élève à 53 224\$ sur 7 ans (2007-2014).

Si on répartit ce montant sur 7 ans, ça représente une somme annuelle de 7 603\$. Nous commençons 2011, ça signifie que le pacte rural entre dans sa 5^e année, donc la Municipalité peut toucher 38 015\$.

Regardons les sommes qui sont déjà engagées au 10 janvier 2011;

20 000\$	ont été alloués pour le réaménagement du presbytère
5 000\$	aux Loisirs, plus spécifiquement pour le service de garde prolongée au terrain de jeux
5 000\$	à l'école La Francolière pour l'achat d'équipement de football et d'équipement pour la pratique du cheerleading
3 000\$	pour une aire de jeux pour jeunes enfants
33 000\$	

La disponibilité dans le pacte rural est de 20 224\$.

RÉSOLUTION POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

La Municipalité doit remplir une demande d'autorisation au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Le but de cette demande est d'autoriser la Municipalité à restaurer l'extérieur du presbytère.

CONSIDÉRANT QUE l'extérieur du presbytère doit conserver son cachet inaugural;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de restauration à réaliser touchent la toiture, les portes et fenêtres, les murs, les galeries, etc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande une autorisation au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour procéder à la restauration de l'extérieur du presbytère, sis au 506 chemin St-François Ouest, en vue d'aménager des logements dans le bâtiment.

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Yves Laflamme, directeur général, comme représentant autorisé à transmettre cette demande d'autorisation au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

AUTORISATION POUR UNE EXPERTISE DE SOL

Le presbytère était doté d'un système de chauffage à l'huile et à l'électricité. Avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit, il faut faire une expertise de sol vis-à-vis du réservoir d'huile à chauffage afin de vérifier qu'il n'a pas fui et contaminé le sol.

Autorisez-vous le directeur à contacter quelques laboratoires et à vous revenir avec les offres de service?

CONSIDÉRANT QUE le réservoir d'huile à chauffage du presbytère est souterrain;

CONSIDÉRANT QU'une expertise de sol va être obligatoirement demandée par le Gouvernement avant d'autoriser quelques travaux que ce soit;

CONSIDÉRANT QU'une expertise de sol visant à déterminer si un sol est contaminé ne peut être faite que par une firme accréditée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE le directeur est autorisé à demander des soumissions sur invitation auprès des quelques firmes habilitées dans le domaine;

QUE les propositions de service soient communiquées aux élus dès qu'elles arriveront et qu'une firme soit retenue par la suite pour exécuter immédiatement l'expertise.

ARRÉRAGES DE TAXES

Le directeur a remis au Conseil, le 15 novembre 2010, une liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité.

Un avis de rappel a été envoyé à tous ces contribuables le 4 novembre 2010.

Est-ce que le Conseil municipal autorise immédiatement le directeur général à enclencher le processus de vente pour taxes impayées vis-à-vis des contribuables qui ont un retard assez appréciable?

ATTENDU QUE le directeur général a remis au Conseil municipal, comme l'exige l'article 1022 du Code municipal, une liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité à la séance régulière ajournée du 15 novembre 2010;

ATTENDU QUE le directeur général mentionne au Conseil municipal qu'un avis de rappel a été envoyé à tous les contribuables retardataires le 4 novembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal mandate et autorise le directeur général d'envoyer à la Cour municipale tous les propriétaires endettés envers la Municipalité;

QUE le directeur général réunisse tous les documents nécessaires et les expédie au procureur chargé de mener à terme le ou les dossiers en cause.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CHEF POMPIER

Le mandat du chef pompier, monsieur Jacques Théberge, prend fin le 6 février 2011.

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chef pompier de monsieur Jacques Théberge vient à terme le 6 février 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud reconduit pour un autre terme de un (1) an le mandat de monsieur Jacques Théberge à titre de chef pompier de la brigade incendie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant est nommé par résolution à chaque année.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de nommer le conseiller monsieur Jean-Yves Gosselin comme maire suppléant pour l'année 2011.

REMPLAÇANT DU MAIRE À LA TABLE DES MAIRES À LA MRC

En l'absence de monsieur le Maire, le Conseil désigne monsieur Jean-Yves Gosselin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne le conseiller monsieur Jean-Yves Gosselin pour remplacer monsieur le Maire à la table des Maires de la MRC de Montmagny lorsque ce dernier sera absent.

VARIA

DÉMISSION AU SIÈGE NUMÉRO 5

Le directeur général avise le Conseil municipal que le conseiller monsieur Ernest Lachance lui a signifié

par voie écrite qu'il démissionne de son poste et que la démission est effective le 10 janvier 2011.

Maintenant, quelle est la procédure quand une vacance est constatée et signifiée dûment par écrit?

Article 333 de la Loi sur les élections et les référendums

Le directeur qui constate la vacance d'un poste en avise le Conseil à la première séance qui suit.

Ça a été fait à la séance du 10 janvier 2011.

Article 335, al. 1

Lorsque la vacance à un poste de membre du Conseil est constatée par le directeur général plus de douze (12) mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste, une élection partielle est obligatoire. Le Conseil n'a pas le pouvoir de décréter que cette élection n'aura pas lieu ou que le poste demeurera vacant.

Dans ce cas-ci, il y a plus de douze mois. Donc, il va y avoir obligatoirement une élection.

Article 339, al. 1

Le scrutin doit être fixé parmi les dimanches compris dans les quatre (4) mois de l'avis au Conseil.

Article 339, al. 1 et 3

Le choix de la date du scrutin appartient au directeur général en sa qualité de président d'élection. Le choix doit être fait dans les trente (30) jours qui suivent l'avis au Conseil de la vacance. Dès qu'il a arrêté son choix, le président d'élection en avise le Conseil. Il n'est pas nécessaire que ce soit dans le cadre d'une séance au Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Il est question du déneigement surtout dans les rues neuves.
- Il est question du personnel engagé pour le déneigement.
- On s'informe si les séances du Conseil sont enregistrées. La réponse est non.
- On s'informe si la question concernant l'engagement du crédit de la Municipalité par rapport à l'achat du presbytère à la Fabrique a été réglée. La réponse est non. Par contre, ça devrait se faire très, très prochainement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance régulière se termine à 20 heures 37 minutes.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Yves Laflamme, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Rénovation à faire ?

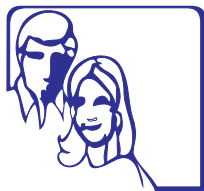
GHISLAIN VÉZINA
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Industriel - Commercial - Résidentiel

Magasin de matériel électrique
418 234-1360
3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06

Un maître électricien **garanti** son travail.

Bienvenue à nos nouveaux membres

Vous aussi participez à la vie démocratique de votre journal communautaire: 5\$ annuellement pour les membres individus et 25\$ pour les membres organismes.



Membre organisme

Centre Gyn Santé
Club de pétanque (N)
Cercle de fermières (N)
Société de conservation
du patrimoine (N)

Membre individuel

Sylvie Lemieux
Gaétan Gendron
Aurèle Gendron
Denis Rémillard
Suzanne Mercier
Louisette Pellerin
Michel Lamonde
Lise Blais
Colette Boutin
Nicole L. Couture
Rosaire Couture
Léo Picard
Juliette Vézina
Raynald Laflamme
Monique Laliberté
Camille Laliberté
Lorraine Lamonde
Jean Gendron
Nicole Rémillard
Dominique Buteau
Sonia Girard
Marie-Claude Breton

Yvan Corriveau
Denis Blais
Pierre Cauffopé
Christiane Bombardier
Jacques Boulet
Lucille Kirouac
Fernand Bélanger
Mireille Fournier
Jeannette C. Boulet
Rose-Anne Laliberté
Micheline Théberge
Jean-Guy St-Pierre
Gabriel Picard
Ernest Lachance
Denise Lamontagne
Réjean Pellerin
Linda Guimont (N)
Normand Lesieur (N)
Marie Laflamme (N)
Nicole Morin (N)
Valérie Savoie (N)
Daniel Roy (N)
Marianne Gagnon (N)
Irène C. Lamonde (N)
Gonzague Lamonde (N)

(N): Nouveau membre ☺

LA SÉCHERESSE DE LA PEAU



Durant l'hiver, la peau est sujette au dessèchement parce que le vent, le froid et l'air sec favorisent la perte d'eau par la peau. Une peau sèche est moins souple et plus rugueuse et peut être accompagnée de démangeaisons.

De plus, bien hydrater votre peau peut prévenir l'apparition de certains problèmes tel que l'eczéma.

Voici quelques trucs simples pour soigner et prévenir la sécheresse de la peau :

✦ Appliquez régulièrement (au moins une fois par jour) une pommade hydratante sur les zones affectées.

Bains et douches

✦ Réduisez la fréquence si possible et la durée (moins de 5 minutes pour la douche et entre 10 et 15 minutes pour le bain).

✦ Réduisez la température de l'eau.

✦ Séchez-vous en vous épongeant et non en vous frottant.

✦ Buvez de 6 à 8 verres d'eau par jour.

✦ Humidifiez la pièce.

✦ Ne surchauffez pas la pièce.





Vincent Lamonde Boulet
Pharmacien-propriétaire
542, chemin Saint-François Ouest,
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud
418 259-7728

membre affilié à **Proxim**

●●● TIREZ LE MEILLEUR PARTI DE VOTRE REER À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE VIE FINANCIÈRE

Le REER est un excellent véhicule financier qui vous accompagne durant une longue partie de votre vie. Doublement avantageux, il vous procure une économie d'impôt annuelle et les revenus obtenus sur vos placements fructifient à l'abri de l'impôt.

Bien évidemment, votre situation financière évolue avec le temps. Voici donc quelques conseils afin de profiter des différents avantages que pourrait vous procurer votre REER.

16-24 ans : début de la vie active	25-34 ans : vos besoins financiers s'intensifient	35-49 ans : le vent dans les voiles	50-59 ans : dernier sprint de la phase d'accumulation	60 ans : vos efforts récompensés																							
																											
<p>En matière de REER, plus tôt on commence à épargner, plus notre placement fructifie, ce qui facilite de beaucoup l'effort financier. L'effet de l'intérêt composé agit ainsi sur une plus longue période.</p> <p>Voici, à titre d'exemple, la somme qui pourrait être accumulée à raison d'une cotisation de 50 \$ par semaine :</p> <table border="1"> <tr> <td>Cotisation débutant à</td> <td>25 ans</td> <td>473 143 \$</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>30 ans</td> <td>334 092 \$</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>35 ans</td> <td>232 615 \$</td> <td rowspan="2">un écart de près de 315 000 \$</td> </tr> <tr> <td></td> <td>40 ans</td> <td>158 558 \$</td> </tr> </table> <p><small>* Basé sur un taux de 6,5 % composé annuellement et un portefeuille diversifié.</small></p>	Cotisation débutant à	25 ans	473 143 \$			30 ans	334 092 \$			35 ans	232 615 \$	un écart de près de 315 000 \$		40 ans	158 558 \$	<p>Le REER constitue un outil précieux pour réaliser vos projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> Acheter son premier chez-soi <p>Vous pouvez profiter du Régime d'accession à la propriété (RAP), qui vous permet d'utiliser jusqu'à 25 000 \$ de votre REER comme mise de fonds. Vous n'avez pas assez de REER ou ce dernier est insuffisant? Un emprunt REER vous permettra d'accéder à votre rêve.</p> <ul style="list-style-type: none"> Retourner aux études <p>Si vous envisagez un retour aux études à temps plein, le Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) vous permet de retirer un montant non imposable de votre REER.</p>	<p>Une rencontre avec votre conseiller vous permettra d'avoir une idée assez précise du montant dont vous aurez besoin à la retraite. Par ailleurs, si vous n'avez pas versé le montant maximal admissible lors des années antérieures, profitez de vos droits de cotisation inutilisés de façon à augmenter le montant de vos épargnes.</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2">VALEUR D'UN INVESTISSEMENT DE 15 000 \$ POUR LES DROITS REER INUTILISÉS DANS 20 ANS</td> </tr> <tr> <td>Âge du souscripteur</td> <td>Valeur de l'investissement</td> </tr> <tr> <td>45 ans</td> <td>15 000 \$</td> </tr> <tr> <td>65 ans</td> <td>52 855 \$*</td> </tr> </table> <p><small>* Exemple de calcul basé sur un taux de 6,5 % composé annuellement et basé sur un portefeuille diversifié.</small></p>	VALEUR D'UN INVESTISSEMENT DE 15 000 \$ POUR LES DROITS REER INUTILISÉS DANS 20 ANS		Âge du souscripteur	Valeur de l'investissement	45 ans	15 000 \$	65 ans	52 855 \$*	<p>La retraite n'est peut-être plus si loin. Réévaluez votre stratégie REER avec l'aide de votre conseiller de façon à déterminer le montant qu'il reste à cotiser à votre REER afin d'atteindre votre objectif. Profitez-en pour réviser votre stratégie de placement afin de sécuriser votre portefeuille en vue de la retraite.</p>	<p>La retraite n'est plus un rêve éloigné. Le maintien d'un revenu stable et la réalisation de vos projets deviennent vos priorités. Vous aurez besoin d'environ 70 % des revenus de vos dernières années de travail pour maintenir votre style de vie.</p> <p>Si vous avez des droits REER inutilisés ou des revenus admissibles, vous pouvez continuer de cotiser à votre REER ou à celui de votre conjoint jusqu'au 31 décembre de l'année où vous atteindrez votre 71^e anniversaire.</p>
Cotisation débutant à	25 ans	473 143 \$																									
	30 ans	334 092 \$																									
	35 ans	232 615 \$	un écart de près de 315 000 \$																								
	40 ans	158 558 \$																									
VALEUR D'UN INVESTISSEMENT DE 15 000 \$ POUR LES DROITS REER INUTILISÉS DANS 20 ANS																											
Âge du souscripteur	Valeur de l'investissement																										
45 ans	15 000 \$																										
65 ans	52 855 \$*																										

Prêt à cotiser? Faites vite, vous avez jusqu'au 1^{er} mars pour participer.

Centre de services de Berthier-sur-Mer
47, rue Principale Est
Berthier-sur-Mer (Québec) G0R 1E0
418 259-7795

Centre de services de Saint-François
526, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0
418 259-7786 ou 1 866 259-7786

Centre de services Saint-Pierre-du-Sud
689, rue Principale
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 4B0
418 248-1927

www.desjardins.com



Desjardins
Caisse de la Rivière du Sud
et Berthier-sur-Mer